



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025/ 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION FUTSAL U12/U13G (JOUEURS NES EN 2013 / 2014)
« CENTRE DE PERFECTIONNEMENT FUTSAL »

LIEU : AMIENS

GYMNASE VALLEREY

Adresse : RUE ALEXANDRE DUMAS – 80090 AMIENS

MERCREDI 15 AVRIL DE 10H à 12H

HORAIRE RDV : 9H45

<u>CLUBS</u>	<u>NOM / PRENOM</u>	<u>CATEGORIE</u>	<u>POSTE</u>
CSA DOLLENS FUTSAL /ESC LONGUEAU	ZENAINI ADAM	U13	AILIER
AMIENS FC PORTO	NOGUEIRA TOMAS	U13	GB
AMIENS FC PORTO	BOUCHET FOFANA MAURHY	U13	PIVOT
US CAMON	KADDOURI MOHAMED	U13	MENEUR
CAFC PERONNE	DECAUX ELLIOT	U13	AILIER
ESC LONGUEAU	PENDACZOK LORIS	U13	AILIER / MENEUR
US CAMON	BACKRYD THOMAS	U13	AILIER / MENEUR
AS PAYS NESLOIS	GRAS KYLLIAN	U13	MENEUR
ESC LONGUEAU	GRARD NINO	U13	MENEUR
SC ABBEVILLE	MAURICE TIMEO	U13	AILIER
ALBERT USOAAS	LENORMAND TIMEO	U13	MENEUR
CSA DOULLENS	OSSART FERNANDES JAROD	U12	GB
SC ABBEVILLE	BERTHE GABRIEL	U13	PIVOT
CSA DOULLENS	DRIENCOURT SACHA	U13	MENEUR
ENCADREMENT	PEREIRA TIAGO – DETOEUF SACHA		

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadréments, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
•	• d'une gourde
• d'une paire de chaussures futsal adaptée	• de son nécessaire de toilette
•	